



V I L L E D E C H Â T I L L O N

DOCUMENTS À FOURNIR
DECLARATION PREALABLE AU MOULAGE DU CORPS
D'UN(E) DEFUNT(E) A CHATILLON (92320)

- **Formulaire de déclaration préalable au moulage du corps d'un(e) défunt(e) à Châtillon (92320) récent**, rédigé en français, paraphé, daté et signé => original
- **Pièce d'identité du déclarant en cours de validité** (carte nationale d'identité/passeport) OU **document officiel en cours de validité** délivré par une administration publique comportant ses nom(s) et prénom(s), sa date et son lieu de naissance, sa photographie et sa signature, l'identification de l'administration publique, la date et le lieu de délivrance du document => original(e) OU photocopie

⇒ *Mairie compétente : celle du lieu du moulage de corps.*

⇒ *Le moulage de corps doit être réalisé par une personne habilitée.*

⇒ *Le moulage de corps ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de 24 heures depuis la déclaration de décès (sauf dérogation accordée au vu d'un certificat médical constatant la décomposition du corps).*

⇒ *Aucune photocopie ne peut être effectuée en Mairie.*